



RAPPORT ANNUEL 2008-2009

ISBN 978-1-55471-223-6

Message de la présidente

Le Conseil consultatif - qui a le mandat de porter à l'attention du gouvernement et du public des questions qui concernent les femmes, et de conseiller le ministre sur des points relatifs à la condition des femmes - continue d'exercer son rôle sous la gouverne de femmes du Nouveau-Brunswick qui se sont succédé. J'ai entrepris mon mandat à la présidence en septembre 2008, au milieu de l'exercice financier - Je rends hommage à ma prédécesseure, Ginette Petitpas-Taylor, et aux anciennes présidentes. Je suis fière de poursuivre le travail qu'elles ont amorcé.

De nombreuses activités ont été mises sur pied au cours de la dernière année. Le *Bulletin de la situation des femmes*, qui a été rendu public au début de 2008, était au cœur de plusieurs activités organisées durant les premiers mois de 2008-2009. Le Conseil consultatif a porté à l'attention du gouvernement et des autres autorités pertinentes les données du *Bulletin* qui indiquaient le besoin d'un changement pour assurer l'égalité. Des dizaines de feuillets d'information sur les données figurant dans le *Bulletin* ont été publiés.

Le plan d'action du Conseil consultatif met l'accent sur les questions d'égalité que le Conseil aimerait voir progresser - équité salariale, réduction de la pauvreté et de la violence, accès à des services de garde d'enfants abordables et de qualité, femmes et la politique, et droits des femmes autochtones. Il vise aussi à mobiliser, de façon soutenue, les femmes et les groupes de femmes du Nouveau-Brunswick - qui sont l'élément déclencheur du changement.

Le plan d'action précise que le Conseil doit aussi chercher à accroître la présence des femmes dans tous les secteurs de la société néo-brunswickoise,

surtout en politique, ce qui pourrait bien faciliter le changement dans d'autres dossiers. Nous avons saisi toutes les occasions possibles d'utiliser davantage l'analyse sur l'égalité des sexes - surtout en raison de la sous-représentation des femmes dans les postes décisionnaires.

Le Conseil consultatif a poursuivi ses efforts en vue d'être le plus présent possible dans les collectivités. Nous avons tenu nos réunions trimestrielles dans différentes régions. Nous prenons alors le temps d'écouter les préoccupations régionales des membres. Des séances d'information, surtout des déjeuners conférences gratuits, ont été offertes dans plusieurs collectivités du Nouveau-Brunswick. En 2008-2009, nous avons organisé plus de 30 séances dans dix collectivités, dont deux communautés des Premières nations. Nous avons rencontré les députés de l'Assemblée législative en décembre afin de solliciter leur appui à l'avancement des questions féminines par la loi et les politiques de leurs partis. L'objectif visant à sensibiliser les conseils municipaux aux questions féminines est établi pour 2009-2010.

Toute femme qui réussit a bénéficié des efforts des femmes du passé est un slogan souvent utilisé par le Conseil consultatif qui montre bien l'intérêt commun et la solidarité des femmes et les efforts en vue d'assurer l'égalité.

À nous de voir ce que nous pouvons accomplir ensemble au cours de la prochaine année.

La présidente,

Elsie Hambrook

Le 31 mars 2009

MEMBRES DU CONSEIL

Voici les membres du Conseil consultatif sur la condition de la femme en 2007-2008:

Ginette Petitpas-Taylor, Moncton, présidente, remplacée en septembre 2008

Elsie Hambrook, Quispamsis, présidente, nommée en septembre 2008

Jayne L.J. O'Donnell, Fredericton, nommée en mars 2009

Rita Boucher, Péninsule acadienne, nommée en septembre 2008

Sharon McKinnon, Chaleur, nommée en septembre 2008

Odette Richard, Westmorland Kent, nommée juin 2004, (Vice-présidente mars 2005)

Beatrice Long, Madawaska/Victoria, nommée en novembre 2007

Elizabeth Matheson, Miramichi, nommée en novembre 2007

Dale Marie LeBlanc, Moncton, nommée en novembre 2007

Diana J. Alexander, Grand Saint Jean, nommée en novembre 2007

Karla Dawn Reynolds, Kings/Albert, nommée en avril 2006

Dorothy Hamilton, Restigouche, nommée en avril 2006

Jackie Matthews, Charlotte, renommée en novembre 2007

RÔLE DU CONSEIL

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme a été créé par une loi provinciale pour conseiller la ministre sur les questions d'intérêt pour les femmes et pour porter ces questions à l'attention du gouvernement et du public. Le Conseil a pour mission de promouvoir l'égalité des femmes dans toutes les sphères de la société de la province. Le Conseil se réunit quatre fois par année pour étudier les dossiers et adopter des recommandations sur les mesures à prendre. À l'égard des questions d'intérêt pour les femmes, nous :

- conseillons les gouvernements;
- recommandons des lois, des politiques et des pratiques au gouvernement du N.-B.;
- favorisons le réseautage entre les groupes de femmes;
- assurons la collecte, l'étude et la diffusion de l'information;
- sensibilisons la population aux dossiers, aux programmes et aux services.

POUR NOUS JOINDRE

Conseil consultatif sur la condition de la femme
236, rue King, Fredericton, N.-B. E3B 1E2
Tél: 506-444-4101, 1-800-332-3087
Télec: 506-444-4318
acswcccf@gnb.ca
www.acswcccf.nb.ca

RÉUNIONS DU CONSEIL

Les membres du Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick ont tenu trois réunions en 2008-09, chacune dans une région différente de la province. Elles ont également tenu trois réunions par conférence téléphonique. Une session d'orientation pour des nouvelles membres a été organisée en septembre 2008 en conjonction avec une session de visualisation proposée par la ministre responsable de la condition féminine.

Une session publique fait partie de chaque réunion, ainsi que des activités de développement du Conseil. Lors de ces réunions, les membres rendent compte de leurs activités ainsi que des préoccupations des femmes de leur région et elles décident des priorités du Conseil parmi les dossiers.

Les 26 et 27 juin 2008, Campbellton

L'examen de la fiscalité - Les membres discutent de la période limitée de temps allouée aux audiences publiques sur l'examen de la fiscalité annoncé par le gouvernement ainsi que le contrat avec Kathleen Lahey, professeure de droit à l'Université Queens, pour préparer une analyse de données spécialisée examinant l'impact potentiel de la réforme proposée sur les hommes, les femmes et les sous groupes.

L'industrie du sexe - Suite à une discussion du rapport d'un consultant sur l'industrie du sexe, et à leur participation à un dîner causerie sur le sujet, les membres ont adopté un énoncé de position sur le travail du sexe et les droits des femmes, adoptant une approche pratique axée sur le redressement des torts que subissent actuellement les travailleuses du sexe.

Le Virus du papillome humain - Les membres discutent de la rencontre sur le vaccin contre le virus du papillome humain qui a eu lieu au bureau du Conseil en mai avec le médecin hygiéniste en chef du Nouveau Brunswick, et le responsable du Réseau Cancer Nouveau Brunswick. Une page de documentation sur le virus a été ajoutée au site Web du Conseil et une recommandation en appui d'un programme de dépistage du cancer du col de l'utérus a été émise.

Plan d'action sur l'écart salarial - Les membres discutent du deuxième rapport d'étape concernant le Plan d'action sur l'écart salarial du gouvernement provincial, publié en juin, et les limites des mécanismes en faveur de l'équité salariale. Les membres disent que le Conseil consultatif devrait préparer un rapport d'évaluation incluant l'organisation d'une rencontre à l'automne pour écouter les préoccupations des groupes de femmes.

Plan de travail 2008 2009 - Une consultante a animé une séance de planification stratégique avec les membres dans le but de l'adoption un plan stratégique sur 18 mois. Le plan d'action élaboré au cours de la séance sera adopté par les membres lors d'une conférence téléphonique dans les prochaines semaines.

Le 26 juin 2008 - Dîner causerie public, « *Les travailleuses du sexe dans les Maritimes - Écoutons, pour faire changement...* » avec les professeurs et coauteurs (Sex Workers in the Maritimes Talk Back), Gayle MacDonald du St. Thomas University et Leslie Ann Jeffrey de l'Université du Nouveau Brunswick à Saint Jean. Près de 30 personnes, incluant des professionnels de la santé et des services sociaux, des membres du public, des représentants de médias se joignent aux membres du Conseil. L'enregistrement audio de la session a été ajouté au site Web du Conseil.

Conférence téléphonique - Le 26 août 2008

Les membres ont discuté du plan de travail élaboré pour la période de mi 2008 à fin 2009, et y apportent d'autres changements.

Conférence téléphonique - Le 8 septembre 2008

Les membres ont adopté le plan de travail révisé pour la période de mi 2008 à fin 2009.

Conférence téléphonique - Le 10 septembre 2008

Les membres discutent de la séance de visualisation proposée par la ministre dans le but d'établir une relation de travail. La présidente indique qu'elle a informé la ministre qu'elle ne renouvellerait pas son mandat en raison d'obligations personnelles.

Les 16 et 17 octobre 2008 - Saint Andrews

Examen de la fiscalité - Les membres discutent des demandes reçues de groupes de femmes s'informant sur les prochaines étapes suite au dîner causerie en août 2008, *Le sexe et les taxes au N.-B.*, avec l'experte en fiscalité Kathleen Lahey et son analyse des propositions de réforme fiscale du gouvernement. Le Conseil consultatif a été informé que le Comité spécial de l'examen de la fiscalité rencontrerait une délégation de femmes, mais aucune date n'a été fixée. Les membres ont discuté et adopté un énoncé de position sur la réforme fiscale qui sera soumis au Comité spécial de l'examen de la fiscalité en réaction au Document de travail lancé en juin 2008 par le ministère des Finances. L'énoncé du Conseil se base sur l'analyse de l'impact potentiel de la réforme proposée commandée par le Conseil de Kathleen Lahey et sur d'autres études fiscales féministes.

RÉUNIONS DU CONSEIL (suite...)

Plan d'action sur l'écart salarial du Nouveau Brunswick

- Les employeurs du secteur privé ont démontré peu d'intérêt pour l'équité salariale et les initiatives volontaires proposées par le Plan d'action gouvernemental. Le Conseil rassemblera les représentantes de regroupements féminins lors d'une conférence de deux jours portant sur les relations avec les médias et l'équité salariale.

Les services de garde d'enfants - Les membres ont eu une rencontre avec Jody Dallaire de la Coalition des services de garde à l'enfance du Nouveau Brunswick afin de discuter de l'état de la situation et des craintes relatives aux projets commerciaux de développement de ce secteur.

Le 16 octobre 2008 - Dîner causerie - *Vouloir des services de garde de qualité, disponibles et abordables au Nouveau Brunswick, est ce rêver en couleurs?* Approximativement 20 personnes de St-Stephen et St-Andrews se sont jointes aux membres du Conseil consultatif pour une présentation par Jody Dallaire, directrice générale de la Coalition des services de garde à l'enfance du Nouveau Brunswick et présidente de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance. Elle parle de la sensibilisation accrue du public aux services de garde à l'enfance en tant que question sociale, l'exercice d'équité salariale effectué par le gouvernement pour les travailleuses et travailleurs en garderie et les projets pilotes d'intégration des services permettant une « journée sans interruption » promis pour quatre communautés. D'autres développements pourraient compromettre le progrès, notamment la proposition d'une prestation provinciale universelle pour la garde d'enfants et l'impôt uniforme qui pourraient épuiser les revenus gouvernementaux dont les services de garde ont besoin. Les participantes à la séance parlent des problèmes chroniques de financement auxquels font face les services de garde d'enfants et du coût élevé des services de garde pour les parents qui sont également souvent sollicités pour des activités de levées de fonds.

Formation offerte par Bissett Matheson Consulting -

Les membres participent à un atelier interactif sur la façon d'agir avec les médias afin de développer leurs techniques d'entrevue.

Les 26 et 27 février 2009 - Fredericton

La présidente, Elsie Hambrook, note la diversité des enjeux qui ont attiré l'attention du Conseil et des médias au cours des derniers mois, dont la réforme fiscale et la contraception d'urgence, ayant même soulevé la controverse. Elle est heureuse de voir l'intérêt public suscité par les textes des membres du Conseil qui ont été

publiés en regard de l'éditorial de journaux régionaux et elle encourage les membres à continuer à s'exprimer dans les médias pour promouvoir une sensibilisation aux enjeux.

Contraception d'urgence - Les membres discutent de l'importance d'améliorer l'accès à la contraception d'urgence. Il est convenu que le Conseil poursuive ses efforts pour faire connaître ses préoccupations au sujet de l'accès à cette contraception, de son coût et qu'il continue à faire des pressions pour mettre fin à la pratique des pharmaciens consistant à vendre les comprimés de contraception d'urgence derrière le comptoir et à exiger qu'un questionnaire soit rempli, malgré le fait que ce produit peut être placé sur les tablettes.

Stratégie de réduction de la pauvreté - Les membres discutent et adoptent un énoncé de position sur une stratégie de réduction de la pauvreté. Cet énoncé de position incorpore des réformes défendues par le Conseil consultatif au fil des années ainsi que certaines recommandations nouvelles.

Amalgame au mercure - Les membres discutent et adoptent un énoncé de position sur l'amalgame dentaire au mercure.

Plan d'action sur l'écart salarial - Un aperçu des principaux développements en matière d'écart salarial et d'équité salariale au fil des années, à partir de la recommandation du Conseil consultatif en 1978 jusqu'aux promesses du gouvernement actuel concernant une nouvelle loi sur l'équité salariale dans le secteur public. Les membres discutent des préoccupations du Conseil consultatif concernant le Plan d'action provincial actuel sur l'écart salarial, notamment les informations insuffisantes sur la détermination de l'écart salarial et sur les indicateurs de mesure du progrès.

Direction des questions féminines - La sous ministre adjointe de la Direction des questions féminines du Conseil exécutif du N.-B. présente une mise à jour des questions d'intérêt commun. La Direction se concentre sur la violence et la sécurité économique (surtout l'écart salarial entre les sexes).

Le 26 février 2009 - Dîner causerie, *Faire avancer les enjeux qui touchent les femmes - Comment la Fédération canadienne des Clubs de femmes de carrières commerciales et professionnelles*, avec Sue Calhoun, présidente nationale de la FCCFCCP. Cinquante cinq personnes, dont des fonctionnaires, des représentants de petites entreprises et du secteur financier, des universitaires et des activistes communautaires se sont jointes aux membres du Conseil consultatif pour un aperçu de l'évolution des

RÉUNIONS DU CONSEIL (suite...)

Clubs de femmes de carrières commerciales et professionnelles au Canada et des efforts de défense des droits de l'organisme sur une gamme d'enjeux, dont l'équité salariale. Des participantes expriment leur intérêt pour la fondation de clubs locaux.

Les femmes et la politique - Les membres discutent des initiatives qui pourraient encourager un plus grand nombre de femmes à se porter candidates. Les membres notent l'importance de faire en sorte que l'Assem-

blée législative tienne mieux compte des besoins des femmes et des familles et d'atténuer la nature souvent restrictive et de confrontation des courses à l'investiture. Étant donné que les partis politiques sont déjà en train de constituer leur liste de candidats pour 2010, les membres conviennent que le sujet est urgent : une lettre devrait être envoyée le plus tôt possible à tous les partis pour les encourager à recruter des candidates de manière proactive, l'idée d'un compte à rebours pourrait être encouragée, et des dîners causeries pourraient être organisés.

DOSSIERS

DROITS DES FEMMES AUTOCHTONES

Le Conseil consultatif estime qu'il lui appartient d'appuyer les femmes des Premières nations oeuvrant pour l'égalité, et d'aider à créer les conditions permettant aux femmes des Premières nations de se faire entendre. Pour ce faire, il a organisé différentes activités (ateliers, déjeuners-conférences) sur des préoccupations des femmes autochtones. Certaines activités s'adressaient aux femmes non autochtones et d'autres, aux femmes autochtones.

Quatre ateliers intensifs conçus pour un auditoire autochtone sur des questions intéressant les femmes autochtones et leurs communautés ont été mis sur pied en 2008-2009.

Un atelier d'une demi-journée portant sur les relations interpersonnelles et communautaires saines a été offert à la communauté de la Première nation de Saint Mary's. À la Première nation de Tobique, un atelier d'une journée sur le projet de loi C-31 ayant pour thème : *Past, Present and ... Working for More Change (Le passé, le présent...et vers d'autres changements)* dirigé par Sharon McIvor, avocate et activiste, membre de la bande Lower Nicola en Colombie-Britannique, qui conteste les dispositions sexistes de la *Loi sur les Indiens*, visait aussi à reconnaître les femmes de Tobique qui ont mené la même lutte dans les années 1970 et 1980.

Le Conseil consultatif a aussi passé un contrat avec le Service d'assistance canadienne aux organismes (SACO) pour la tenue de deux ateliers du programme Femmes autochtones de l'avenir : La gouvernance - développement des compétences pour les conseils et La budgétisation et la gestion financière. Les femmes autochtones de partout dans la province ont assisté aux séances gratuites offertes par les représentants du SACO.

Quatre séances ont aussi été organisées afin d'accroître la sensibilisation à la condition des femmes autochtones dans la population non autochtone : rôle des aînés, langues autochtones, sexisme dans la *Loi sur les Indiens* et gouvernance autochtone.

Le Conseil consultatif a ajouté sur son site Web une page spéciale, Rights of First Nations Women (Droits des femmes des Premières nations) qui fournit des liens aux groupes, aux ressources, aux photos d'artefacts et aux événements sur la défense des droits des femmes autochtones, et un enregistrement sonore des événements publics récents sur les enjeux qui préoccupent les femmes autochtones de la province.

Le Conseil consultatif est représenté au Comité consultatif sur la violence contre les femmes autochtones créé par la ministre responsable de la Condition de la femme.

L'INDUSTRIE DU SEXE - Sommaire

La « prostitution » comme telle est légale, mais il est pratiquement impossible de s'engager dans une activité reliée à la prostitution sans enfreindre la loi. À elles seules, les lois visant à éloigner de notre vue la prostitution accroissent les dangers associés au travail du sexe et la violence vécue par ces femmes. Cette marginalisation des travailleuses les rend vulnérables aux abus, une situation rendue pire parce qu'elle ajoute à la relation de confrontation avec la police, ce qui fait qu'elles ne se tournent pas vers la police pour de l'aide lorsqu'elles sont victimes de crime en s'adonnant à leur travail. Les travailleuses sexuelles « ne s'attendent pas vraiment à ce que la police les protège contre la violence, mais plutôt à ce qu'elle les arrête ou leur impose des amendes dès qu'elle en a l'occasion » - et puisque cet état de choses est connu y compris par les clients, elles sont très vulnérables à la violence, le vol et à d'autres abus. Le Code criminel devrait servir à protéger les travailleuses sexuelles contre les personnes qui les menacent, les agressent ou les exploitent. Afin d'implanter des règles plus

DOSSIERS (suite...)

cohérentes ciblant l'exploitation et le proxénétisme, une réforme du Code criminel est nécessaire, avec consultation de travailleuses sexuelles et des organismes qui travaillent avec elles.

Les travailleuses sexuelles - dont le métier, nous le rappelons, est légal au Canada - doivent bénéficier de la pleine protection de leurs droits. Leurs droits humains doivent être respectés, dont le droit à la vie, la liberté et la sécurité de la personne, le droit d'être présumé innocentes tant qu'elles ne sont pas déclarées coupables ; le droit à la même protection et au même bénéfice de la loi. N'importe leurs motivations ou les circonstances qui les ont menées à ce travail, elles méritent d'être en sécurité et d'avoir accès aux mêmes droits et à la même protection que d'autres Canadiennes.

La plupart des travailleuses sexuelles le sont en raison de circonstances de vie difficiles mais elles demeurent des personnes qui exercent un choix. C'est manquer de respect à leur endroit que de les percevoir comme uniquement des victimes qui doivent être sauvées, et cela peut mener à des violations de leurs droits humains. Il est souhaitable que des occasions soient créées pour nous tous - individus, groupes communautaires, églises, municipalités et autres niveaux de gouvernements - pour confronter nos attitudes à l'égard des travailleuses sexuelles à la réalité vécue par ces femmes et à leurs droits au Canada.

La prostitution dans le contexte que nous connaissons a souvent des conséquences néfastes - abus de drogue, problèmes de santé physique ou mentale, dossier criminel, éloignement de la famille, perte de logement sécuritaire et exposition à l'abus. Les travailleuses sexuelles ont un besoin urgent pour des services de santé, de counselling, de traitement pour toxicomanie, de programme d'échange de seringues et de trousse de stérilisation, des ateliers pour survivre la rue, des condoms et des initiatives pour réduire la violence à leur endroit. Tous les organismes traitant de ces questions devraient être sensibles aux besoins des travailleuses sexuelles. Une intervention gouvernementale est nécessaire afin de fournir des ressources additionnelles et d'amener ces organismes à offrir des programmes de réduction des risques.

Les travailleuses sexuelles qui veulent quitter le métier ont souvent besoin d'aide en raison de leur faible niveau d'éducation, leurs problèmes personnels et attitudes par rapport à leur métier. L'intervention gouvernementale sera nécessaire pour financer le travail de proximité et pour réduire les obstacles, dans les domaines du logement, les programmes de traitement de la toxicomanie et de santé mentale, de l'éducation et de l'emploi.

Puisque les femmes débutent comme travailleuse du sexe à l'âge de 14 en moyenne, il est important que les services pour jeunes à risque soient améliorés dans les domaines suivants, afin que la prostitution ne devienne pas, ou ne soit pas perçue, comme l'unique option.

Étant donné que nombre de femmes s'adonnent à la prostitution en raison des options limitées qui s'offrent à elles, une stratégie coordonnée doit être mise en vigueur pour contrer la pauvreté, la violence faite aux femmes, les lacunes dans les services sociaux et les problèmes d'accès à des services adéquats de traitement de la toxicomanie et de la santé mentale, avec attention spéciale aux besoins des travailleuses du sexe dans ces domaines.

LA RÉFORME FISCALE - Sommaire

En juin 2008, le gouvernement provincial a annoncé son intention de procéder à une réforme fiscale importante. Le Conseil consultatif a voulu encourager la participation des groupes qui revendiquent l'égalité aux deux semaines d'audiences et a créé ou rendu disponible quelques ressources y compris Des questions à se poser en se préparant - ou à demander pour que le comité fasse rapport. Parmi ces questions : Quelle est l'incidence prévue des propositions sur l'égalité ; les divers types de familles au N-B. ; les personnes vivant seules ; et la position relative des femmes et des hommes ? Pourquoi le document de travail mentionne-t-il uniquement les « familles à revenu unique » ? Étant donné les inégalités entre les femmes et les hommes, entre les types de familles, entre les personnes et les familles à faible revenu et d'autres groupes, quelles mesures le comité a-t-il envisagées pour que les résultats mènent à une plus grande égalité? Si les propositions font qu'il est moins avantageux pour les deux parents de travailler, quels programmes seront offerts pour aider le parent qui est resté à la maison à retourner sur le marché du travail, à compenser l'ancienneté perdue aux fins de pension, les autres avantages sociaux etc.? Dans les familles biparentales, les mesures fiscales proposées dissuaderont-elles les femmes d'occuper un emploi rémunéré? Quelles propositions avantagent uniquement les personnes qui ont un revenu suffisamment élevé pour payer de l'impôt?

Avant la fin des audiences publiques, le Conseil consultatif a présenté des commentaires généraux au *Comité spécial de l'examen de la fiscalité*, tout en attendant l'achèvement de l'analyse détaillée commandée par le Conseil et l'adoption par le Conseil d'un énoncé de position. Dans ses commentaires généraux, le Conseil a soulevé ses préoccupations au sujet de l'échéancier serré de la consultation et a réitéré ses recommandations au sujet de l'implantation de lignes directrices relativement aux « consultations » gouvernementales. Le Conseil a

DOSSIERS (suite...)

également souligné le fait que le document de travail ne tient pas compte du sexe et de la diversité.

Avant la fin juillet 2008, l'étude détaillée par l'experte en taxation et professeure de droit de l'université Queens, Kathleen Lahey, fut complétée, rendue publique et fournie au Comité de l'Assemblée législative. L'étude, *Et les femmes alors? Analyse sexospécifique du Document de travail sur le régime fiscal du Nouveau-Brunswick*, qui semble être la première analyse comparative entre les sexes d'une proposition de réforme fiscale importante au Canada, dit que la réforme fiscale que propose le gouvernement aura pour effet de creuser l'écart qui existe entre les revenus totaux, les revenus imposables et les revenus disponibles après impôts des femmes et des hommes et que plusieurs des bénéfices fiscaux proposés par le gouvernement ne rapporteront rien à ceux qui en ont le plus besoin puisque 41% de toutes les femmes qui ont rempli une déclaration de revenus, et 27 % des hommes, n'ont aucun impôt à payer.

En septembre 2008, le Conseil a adopté une position sur la réforme fiscale. Le Conseil consultatif demande aux gouvernements qui entreprennent une réforme fiscale :

- D'effectuer et de rendre accessible au public une analyse comparative entre les sexes des effets - positifs et négatifs, directs et indirects - que pourrait avoir tout changement de politique fiscale sur la position relative des femmes, des hommes et de divers groupes de femmes et d'hommes.
- De garantir des conditions permettant une analyse comparative efficace entre les sexes : des données subdivisées selon le sexe, un engagement solide de la part des responsables des politiques, des ressources humaines et financières suffisantes, des outils et une formation, et l'obligation de rendre compte en faisant en sorte que l'analyse comparative entre les sexes fasse partie intégrante de l'évaluation et de la charge de travail du personnel.
- D'examiner les répercussions possibles de tout changement fiscal sur le revenu du gouvernement ainsi que sur la distribution, entre les particuliers et les entreprises, de l'impôt sur le revenu, de la taxe de consommation et de l'impôt foncier.
De s'assurer que le degré actuel de progressivité dans le régime d'impôt sur le revenu des particuliers et d'impôt sur les sociétés n'est pas réduit. De conserver des taux d'imposition progressifs pour aider à réduire les écarts de revenus entre les femmes et les hommes et au sein de ces groupes.
- D'attribuer des remboursements aux personnes à faible revenu pour compenser le coût des taxes de consommation à taux unique et d'ajuster cette

compensation pour neutraliser les répercussions de toute hausse des taux. Des impôts dégressifs perçus au même taux pour tous les citoyens et citoyennes, quel que soit leur niveau de revenu, entraînent un fardeau plus lourd pour ceux et celles qui consacrent tout leur revenu ou une grande partie de leur revenu aux nécessités de la vie.

- De rendre les crédits d'impôt remboursables de façon à ce que les personnes à faible revenu qui paient peu d'impôt ou aucun impôt actuellement puissent aussi en bénéficier.
- De consacrer des fonds publics appropriés aux programmes et services essentiels comme les services de garde pour enfants au lieu d'utiliser des mesures fiscales pour accorder de petites subventions aux particuliers et aux familles.
- De structurer les mesures fiscales et les mesures d'aide en fonction des particuliers et non des couples ou des familles. Des mesures conjointes qui accordent des avantages aux femmes faisant partie d'un couple ou d'une famille servent à renforcer leur dépendance économique et peuvent décourager leur participation à la main d'œuvre.

LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ - Sommaire

Une action gouvernementale concertée est essentielle pour réduire et prévenir la pauvreté. Notre patchwork actuel de programmes publics et d'entreprises du secteur bénévole est insuffisant. On ne peut pas s'attendre à ce que les organisations caritatives et les organismes sans but lucratif bouchent les trous du filet de sécurité sociale. Ce qu'il faut, c'est un emploi décent et un salaire vital pour ceux qui peuvent travailler, un niveau de soutien décent pour ceux qui ne le peuvent pas et la participation entière à la vie sociale et économique des collectivités de tous les citoyens.

Le Conseil consultatif recommande au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'adopter une stratégie de réduction de la pauvreté fondée sur des preuves et qui inclura les mesures suivantes :

- Intégration d'une perspective de diversité selon les sexes. Les femmes et les enfants courent plus de risques de vivre dans la pauvreté; ils vivent la pauvreté d'une manière différente et, dans leur combat pour se sortir de la pauvreté, ils font face à des contraintes différentes de celles que rencontrent les hommes. Les femmes autochtones, les mères chefs de famille monoparentale, les femmes handicapées, les immigrantes récentes, les femmes ayant des problèmes de toxicomanie et les femmes ayant des démêlés avec la justice sont parmi les personnes les plus durement frappées par la pauvreté.

DOSSIERS (suite...)

◦ Adoption d'une approche globale mettant l'accent sur la prévention. Les mesures doivent viser les divers aspects de la pauvreté et de ses désavantages, incluant l'aide sociale et le salaire minimum, l'éducation et la formation, la politique fiscale, le logement, la santé et le soutien des aidants naturels. Il ne suffit pas de soulager les symptômes de la pauvreté. Des projets doivent aussi cibler les conditions qui contribuent à perpétuer la pauvreté. Pour éviter les lacunes, le double emploi et les mesures contre productives, les démarches doivent être coordonnées dans tous les ministères gouvernementaux et entre tous les niveaux de gouvernement et les autorités autochtones.

◦ Établissement de cibles et de dates limites, avec des mécanismes de surveillance et suffisamment de ressources. Il est essentiel d'établir des buts précis et constructifs pour la réduction de la pauvreté, de faire le suivi des progrès en utilisant des mesures acceptables et de garantir l'imputabilité des résultats. Il faut utiliser des données subdivisées selon le sexe et la diversité pour évaluer les résultats et les rapports publiés à intervalles réguliers.

Le plan devrait viser les domaines d'action prioritaires suivants :

◦ Salaire minimum: Il faut augmenter le salaire minimum pour que les gains d'un travailleur ayant travaillé toute l'année à temps plein atteignent au moins le seuil de la pauvreté et il faut introduire une formule qui établit un lien entre les hausses futures et une norme objective et variable, indexée au coût de la vie. Un travail à temps plein au salaire minimum devrait fournir un revenu supérieur au seuil de la pauvreté (seuils du faible revenu de Statistique Canada).

◦ Écart salarial: Il faut poursuivre les mesures d'élimination de l'écart de rémunération entre les genres, incluant des fonds pour des projets de formation et d'intégration à des emplois non traditionnels qui ciblent les femmes, de même que l'adoption de mesures législatives proactives en faveur de l'équité salariale dans le secteur public et le secteur privé, exigeant que les emplois traditionnels des femmes soient rémunérés conformément à leur valeur réelle. De nos jours, les femmes ont un niveau de scolarité au moins équivalent à celui des hommes et elles restent dans la population active rémunérée pendant la plus grande partie de leur vie. Pourtant, en moyenne, les femmes gagnent considérablement moins que les hommes dans la province et cet écart salarial a des répercussions à long terme pour les femmes, notamment en ce qui concerne la retraite et les économies.

◦ Assurance emploi: Il faut réformer les règles d'admissibilité et les niveaux de prestations du programme d'assurance emploi pour qu'ils soient mieux adaptés aux

régimes de travail rémunéré et aux réalités familiales de la vie des femmes. Les règles de la couverture de l'assurance emploi et les niveaux de prestations laissent en plan un grand nombre de Canadiens sans emploi qui ont contribué au fonds. Un nombre beaucoup plus grand de femmes que d'hommes sont inadmissibles aux prestations régulières de l'assurance emploi. Un grand nombre de femmes sont inadmissibles aux prestations de maternité et aux prestations parentales et d'autres n'arrivent pas à vivre avec le niveau actuel des prestations. Il faut un programme étendu de prestations de compassion pour soutenir les responsabilités de prestation de soins familiaux des femmes à l'égard de leurs proches qui vieillissent et qui ont une maladie chronique.

◦ Services de garde pour enfants: Il faut investir dans un système de services de garde sans but lucratif, abordables, de grande qualité, subventionnés par l'État, pour en garantir l'accès à tous les enfants. La plupart des enfants du Nouveau Brunswick se font garder et la plus grande partie des services de garde ne répondent pas aux normes minimales. Les services de garde pour enfants doivent être valorisés comme un service public essentiel. Nous devons investir dans la création de places en garderies à des prix abordables, en particulier pour les nouveaux nés, dans une meilleure formation et une meilleure rémunération des travailleurs en garderie, dans des services qui offrent un milieu d'apprentissage bien équipé et sécuritaire, avec des horaires souples pour répondre aux besoins de tous les parents, du travailleur de quarts à l'étudiant ou à la mère au foyer.

◦ Logements abordables: Il faut investir dans de nouvelles constructions, la rénovation, et les subventions au loyer pour améliorer l'accès à un logement de qualité, à un prix abordable pour tous les citoyens. Un logement décent est essentiel à une vie productive et sécuritaire pour les citoyens de tout âge, incluant ceux qui ont un handicap, dans toutes les régions. La hausse des coûts du logement du marché et les longues listes d'attente pour les logements sociaux forcent un nombre croissant de femmes à vivre dans des logements insalubres ou dans la rue. Les femmes autochtones qui vivent sur les réserves ou en dehors des réserves ont d'énormes besoins non satisfaits.

◦ Santé: Il faut mettre en œuvre une stratégie globale de santé génésique comprenant des mesures de réduction de l'incidence des grossesses non voulues, en particulier chez les adolescentes, et améliorer l'accès des femmes à des services de santé mentale et de traitement des dépendances. Le nombre de grossesses chez les adolescentes reste trop élevé et les taux connaissent des variations régionales significatives. Le fait de devenir mère trop tôt limite les possibilités d'éducation et d'emploi, compromet le mieux être des mères et des enfants et contribue à perpétuer le cycle de la pauvreté. Nous

DOSSIERS (suite...)

devons veiller à ce que les jeunes et les personnes de tout âge et de toutes les régions de la province aient accès à des services confidentiels qui ne portent pas de jugement et à des renseignements exacts sur la planification familiale, l'avortement, la prévention et le traitement des infections transmises sexuellement (ITS), les soins à la mère et au nouveau né et le soutien aux parents. Les besoins des femmes en matière de traitement des problèmes de santé mentale et des dépendances sont différents de ceux des hommes et les services fournis sont souvent mal adaptés et difficiles d'accès.

° Aide sociale: Il faut lier les taux d'aide sociale à une norme objective pour tenir compte du coût croissant des besoins fondamentaux et du minimum nécessaire pour vivre dans la dignité. Il faut réformer les politiques d'aide sociale ayant des effets punitifs ou contre-productifs. Les prestations d'aide sociale sont loin d'atteindre le seuil de la pauvreté. Le gouvernement fédéral doit augmenter les fonds accordés aux provinces pour l'aide sociale et joindre des normes nationales de suffisance au Transfert canadien en matière de programmes sociaux pour garantir que les taux d'aide sociale correspondent au réel coût de la vie. Certaines politiques en matière de bien être pénalisent les personnes qui essaient de s'aider elles mêmes. C'est le cas par exemple de la politique sur le ménage économique. Dans le cas de personnes célibataires, non mariées légalement et qui n'ont pas une union de fait reconnue légalement, l'admissibilité devrait être déterminée de manière individuelle et tenir compte du revenu et des besoins de la personne qui fait la demande. Une nouvelle définition du ménage économique devrait correspondre aux obligations de soutien financier établies dans d'autres lois pour les Néo Brunswickois mariés légalement ou en union de fait.

° Accès à la justice: Il faut augmenter la disponibilité des services de soutien en droit familial et l'accès à l'aide juridique pour les affaires de droit familial et étendre la protection aux affaires de droit des pauvres.

° Politique fiscale: Élimination des politiques fiscales ayant pour effet de creuser l'écart de revenu existant entre les femmes et les hommes, et notamment, entre des groupes particuliers de femmes et d'hommes. La structure fiscale progressive doit en outre être maintenue. Il faut à tout le moins veiller au maintien du modeste niveau de progressivité qui caractérise le système fiscal actuel du Nouveau-Brunswick, puisqu'il contre légèrement l'écart de revenu hommes-femmes en prélevant un pourcentage d'impôt plus élevé chez les plus hauts salariés.

LES FEMMES ET LA POLITIQUE

Échelle municipale - Le Conseil consultatif a soulevé le problème que pose l'absence de restrictions sur les

dépenses que peuvent encourir les personnes candidates aux élections municipales pour leur campagne électorale, et l'absence de l'obligation de présenter des déclarations des dons reçus. Sans restrictions des dépenses, les personnes qui ont des intérêts spéciaux peuvent s'assurer plus facilement de faire élire leur représentant. L'absence d'un contrôle financier des campagnes électorales crée un effet démesuré à l'égard des femmes, qui ont un salaire inférieur et qui constituent plus rarement des intérêts monétaires. Le Conseil consultatif a émis un communiqué, à la suite des élections municipales de mai 2008, afin de souligner la faible hausse du nombre de femmes élues et de formuler des recommandations aux nombreuses municipalités qui ont élu un nombre peu élevé de femmes sinon aucune.

Échelle provinciale - Le Conseil consultatif s'inquiète du fait que le Nouveau-Brunswick compte le nombre et le taux le moins élevé de femmes au conseil des ministres. Il a recommandé que des mesures soient prises, à moyen et à long terme, car la situation ne s'améliore pas d'elle-même, ni malgré les efforts actuels. Le Conseil a recommandé de nouveau que le gouvernement présente une législation qui oblige les partis politiques à adopter un plan visant à contribuer à un plus grand équilibre entre les sexes dans le processus de recherche de candidatures et les nominations dans les circonscriptions électorales, et, conjointement avec les partis politiques, à financer des projets de formation et de mentorat qui visent à encourager et à préparer les femmes à poser leur candidature et à se faire élire. Ces mesures pourraient être mises en place en partenariat avec des groupes de femmes, des associations communautaires et des municipalités. Le Conseil a aussi recommandé que le gouvernement provincial révise ses limites de financement des activités électorales, de manière à réduire les coûts d'investissement et de candidature pour la participation à une campagne électorale. Il a aussi souligné qu'en l'absence de la parité des sexes dans les rangs des élus, il importe encore plus d'adopter une perspective d'égalité des sexes dans toutes les recherches et toutes les propositions soumises au gouvernement à des fins d'étude, et d'inclure le *Guide d'analyse selon le sexe* du gouvernement comme une politique obligatoire faisant partie du cadre de responsabilisation.

Échelle fédérale - Une liste des enjeux importants pour les femmes aux élections fédérales de 2008, *Liste des femmes - Élections fédérales 2008* a été rendue publique. Un résumé de dix sujets et de sources où trouver des détails a été préparé afin d'aider les électrices à s'adresser aux personnes candidates ou à décider de leur vote. Les sujets étaient : promesse de la garantie constitutionnelle de l'égalité, égalité des droits pour les femmes autochtones, services de garde d'enfants et d'éducation de qualité pour la petite enfance, revenu minimum vital,

DOSSIERS (suite...)

logement abordable, violence faite aux femmes, accès à la justice, prestations de maternité et parentales, santé des femmes et représentation politique des femmes.

SERVICES DE SOUTIEN À DOMICILE

Le Conseil consultatif a encore fait part de ses préoccupations concernant les problèmes de recrutement et de maintien du personnel de soutien à domicile dans la province, non seulement parce que la plupart des travailleurs et des clients du service de soutien à domicile sont des femmes, mais aussi parce que le statut et les conditions de travail des aides à domicile sont faibles car les tâches sont traditionnellement accomplies par les femmes et elles sont sous-évaluées. Le Conseil consultatif a exhorté le gouvernement provincial de confier la responsabilité des services de soutien à domicile au ministère de la Santé et d'accroître les fonds pour les salaires et les normes applicables aux travailleurs.

CONGÉS DE MATERNITÉ ET PARENTAL

Le Conseil consultatif a continué de promouvoir un meilleur accès et de meilleures prestations au programme national de prestations. En 2008-2009, il a fait part au gouvernement provincial du fait que le congé de maternité, d'adoption ou parental n'était pas calculé comme un service admissible aux fins du régime de pension de retraite de la fonction publique. Une femme en congé de maternité, d'adoption ou parental doit cesser de contribuer au régime de pension de retraite de la fonction publique. Comme option, le gouvernement provincial pourrait adopter une disposition d'exclusion semblable à celle du Régime de pensions du Canada. Cette disposition permet à une femme qui ne reçoit plus de revenus ou dont le revenu est moins élevé parce qu'elle élève ses enfants de moins de sept ans, d'exclure cette période du calcul de ses prestations de retraite.

ACCÈS À LA JUSTICE

Le Conseil consultatif a exprimé sa préoccupation suite à l'annonce de l'élimination du service de médiation / consultation en séparation par les travailleurs sociaux rattachés au tribunal de la famille ainsi que des coupures budgétaires du service d'aide juridique. Le Conseil a dit craindre que cela réduirait les options disponibles aux couples en instance de séparation et ajouterait aux temps d'attente et aux coûts reliés aux tribunaux.

AMALGAME DENTAIRE AU MERCURE - Sommaire

Le mercure pose des risques bien connus pour la santé et l'environnement. Il est un élément de l'amalgame dentaire qui sert à boucher les caries. Des vapeurs mercurielles sont relâchées par la mastication, le brossage et le grincement des dents, ainsi que lors de la pose ou

de l'enlèvement de l'amalgame. Les amalgames dentaires constituent une source très importante d'exposition au mercure. Santé Canada affirme que les amalgames libèrent des quantités mesurables de mercure dans l'organisme, mais que les teneurs observées sont en deçà du seuil reconnu de nocivité. Santé Canada recommande de réduire l'exposition au mercure. Certains pays ont interdit l'emploi du mercure dans les amalgames dentaires pour protéger la santé et l'environnement.

La manutention du mercure par le personnel dentaire, presque tous des femmes en âge de procréation, préoccupe également sont souvent exposées au mercure. Il faut noter aussi les préoccupations reliées à l'évacuation des déchets de mercure.

L'amalgame au mercure est un peu moins dispendieux que les solutions de rechange disponibles. Au N.-B. et au Canada, cet amalgame est utilisé, tant chez les patients adultes que les enfants, sans consultation ou sans effort uniforme visant à les renseigner sur les préoccupations et les autres solutions de rechange. L'amalgame au mercure est surtout utilisé dans les cas où les coûts doivent être le moins élevé possible, par exemple lorsqu'une personne est bénéficiaire de l'aide au revenu, puisque le gouvernement ne paie aux dentistes qu'un pourcentage du taux établi. Les femmes et les enfants sont les premiers touchés par tout danger lié à l'amalgame au mercure.

Le Conseil consultatif recommande au gouvernement provincial de ne pas fournir de fonds publics pour la pose d'amalgame dentaire au mercure chez les patients à risque identifiés par Santé Canada.

Le Conseil consultatif a décidé de communiquer aux gouvernements et aux associations professionnelles ses préoccupations au sujet des risques à la santé des femmes et des enfants; l'importance du consentement informé des patients; l'importance de respecter l'avis de Santé Canada relatif au non-usage de l'amalgame au mercure pour les enfants, les femmes enceintes, les personnes atteintes d'une maladie rénale ou dans les cas où l'amalgame est en contact avec des appareils orthodontiques métalliques; l'importance de la sécurité et de la santé du personnel dentaire en milieu de travail; l'importance d'exiger que les cabinets dentaires respectent les normes pour l'enlèvement des amalgames et l'évacuation du mercure. Le Conseil consultatif a aussi décidé de déployer des efforts pour informer les femmes, y compris les renseigner au fait qu'elles ont un mot à dire dans les décisions sur les soins dentaires, qu'elles peuvent refuser les amalgames dentaires et qu'elles doivent absolument faire pression auprès des sociétés d'assurances privées afin qu'elles offrent la possibilité d'avoir recours à des matériaux d'obturation dentaire sans mercure.

DOSSIERS (suite...)

CONTRACEPTION D'URGENCE

Le Conseil consultatif continue de promouvoir un meilleur accès à la contraception d'urgence, dans le cadre d'une stratégie de santé sexuelle générale visant à réduire les grossesses accidentelles et le nombre de cas d'infections transmises sexuellement, et de promouvoir la santé de la mère et de l'enfant. Depuis 2008, le contraceptif d'urgence (Plan B) devait être disponible en vente libre dans les pharmacies au Canada, quoique la plupart des pharmaciens du Nouveau-Brunswick continuent de conserver le produit derrière le comptoir et qu'il l'offre lorsqu'ils sont consultés et lorsqu'un questionnaire a été rempli.

Le Conseil consultatif est d'accord avec l'Association nationale des organismes de réglementation de la pharmacie que le plan B devrait être disponible sans devoir consulter un pharmacien. Il a pris diverses mesures visant à faire mieux connaître le manque de sensibilisation à la disponibilité de la contraception d'urgence, aux problèmes posés par la demande des pharmaciens de répondre à des questions personnelles, habituellement au comptoir-caisse, avant d'acheter le médicament et à la perte possible du caractère économiquement abordable du produit depuis qu'il est disponible sans ordonnance, puisque le plan B ne figure plus dans les plans de médicaments sur ordonnance et sur les listes de médicaments provinciales, et que les frais de consultation du pharmacien ont été ajoutés au coût. Des lettres ont été envoyées à l'Association des pharmaciens du Nouveau-Brunswick, à l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick, aux compagnies privées offrant des plans de médicaments, au ministre de la Santé et à la ministre responsable de la Condition de la femme.

VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Le Conseil consultatif a exhorté le gouvernement d'entreprendre les études des décès causés par la violence familiale comme il l'a promis. De telles études devraient être faites dans chaque cas de décès lié à la violence familiale par une équipe multidisciplinaire, afin de formuler des recommandations visant à réduire la violence familiale et les homicides. Elles devraient inclure une évaluation périodique de la mise en oeuvre des recommandations du comité chargé des études. Le Conseil consultatif a fait parvenir aux ministres pertinents des lettres soulignant la non-disponibilité des données sur les incidents de violence contre les femmes, sur l'intervention du service de police et sur les données des tribunaux, des renseignements qui étaient disponibles depuis le début des années 1990. La situation découle de la décision du gouvernement provincial de cesser la publication des données sur l'intervention du système judiciaire dans les incidents de violence faite aux femmes et des

changements au système rendant inaccessibles les données de la GRC pendant de nombreux mois. Le *Bulletin 2008 de la situation des femmes* préparé par le Conseil consultatif ne comprenait donc pas les éléments suivants: nombre d'incidents de violence faite aux femmes signalés aux services de police au Nouveau-Brunswick, nombre d'incidents de violence faite aux femmes classés par dépôt d'accusations, nombre d'accusés comparissant devant les tribunaux, nombre de contrevenants condamnés, nombre de contrevenants condamnés à l'emprisonnement, à une peine avec sursis, à une sentence suspendue ou à des amendes, et durée moyenne des peines d'emprisonnement. Le gouvernement provincial s'est engagé à rendre les données disponibles d'ici 2010.

ANALYSE SELON LE SEXE

Ombudsman - Dans une lettre adressée au Bureau de l'ombudsman, le Conseil consultatif recommandait que des données selon le sexe et l'analyse de diversité, ainsi que les indicateurs d'égalité, soient inclus dans les rapports de l'ombudsman puisque les programmes ou les politiques à l'étude pouvaient avoir l'impact voulu sur quelques groupes seulement. Vu les différences biologiques et sociales qui existent entre les hommes et les femmes, les programmes et les politiques peuvent avoir un impact différent sur les groupes, surtout si des initiatives sont mises sur pied sans la pleine participation des deux groupes. L'analyse de l'équité et de la pertinence des programmes et des politiques doit donc tenir compte de telles différences. Supposer qu'il n'y « a pas de différences » peut cacher des résultats inéquitables.

Défenseur des enfants et de la jeunesse - Une lettre a été envoyée au Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse après la parution du rapport *Plus que de simples paroles - Un rapport d'analyse statistique en appui au Discours sur l'état de l'enfance et de la jeunesse 2008*. Puisque les réalités que vivent les filles et les garçons peuvent être très différentes, le Conseil a recommandé que les prochains rapports contiennent toutes les données selon le sexe et les autres variables de diversité comme l'identité autochtone, ainsi que les éléments suivants : taux de pauvreté chez les enfants et les familles, naissances et avortements chez les adolescentes, abus d'alcool ou d'autres drogues, dépendance au jeu, comportement sexuel et taux de MTS, jeunes ayant recours aux services de toxicomanie et de santé mentale en présentant les problèmes, inscriptions et abandons scolaires, dépenses par élève, scores des tests du PISA, jeunes condamnés et incarcérés, inscriptions dans les établissements postsecondaires par programme, investissement total dans l'aide à l'enfance, enfants pris en charge et jeunes bénéficiant des services de post-tutelle, enfants pris en charge prenant des médicaments psychotropes,

DOSSIERS (suite...)

participation à la main-d'œuvre, chômage, accidents au travail, demandes d'indemnisation des travailleurs et pourcentage des enfants s'adonnant à des activités sportives.

Commissaire chargé d'examiner l'avenir de la gouvernance locale - Le Conseil consultatif a recommandé au commissaire d'inclure les processus de gouvernance inclusive dans l'examen de la structure et de l'organisation de la gouvernance locale. Des suggestions ont été faites sur l'inclusion de l'analyse selon le sexe et l'analyse de diversité.

Fondations communautaires - Des lettres ont été envoyées aux fondations communautaires de Fredericton et de Saint-Jean, à la suite de la publication des rapports sur la vitalité de leur communauté, concernant les indicateurs de développement communautaire. Le Conseil consultatif a recommandé que les données selon le sexe, l'analyse de diversité et les indicateurs d'égalité soient inclus dans les prochains rapports, car un élément clé pour évaluer la santé communautaire est l'écart entre les riches et les pauvres, les nouveaux arrivants et les résidents de longue date, les peuples autochtones et les autres, et les femmes et les hommes. Une liste des pratiques exemplaires fondées sur des approches à la diversité selon le sexe a été fournie. Elle comprend les vérifications municipales en matière de sécurité, les programmes d'activité physique destinés aux personnes à revenu restreint, les programmes de traitement pour toxicomanie selon le sexe, et la préparation à l'emploi tenant compte des responsabilités familiales.

Finances - Les lettres qui ont été envoyées recommandaient d'effectuer une analyse selon le sexe et une analyse de diversité durant la préparation des budgets et les révisions financières, et mentionnaient les obligations du gouvernement de ne pas perpétuer ou accroître l'inégalité, même de façon non intentionnelle. Il a été suggéré

de créer une table ronde formée d'experts, d'intervenants de la collectivité et du ministre des Finances.

Santé - Le Conseil consultatif a exhorté le ministre de la Santé d'exiger une analyse selon le sexe de tous les programmes et de toutes les politiques en matière de santé, et d'inclure les résultats de l'analyse, l'information et les données selon le sexe dans tous les rapports de Santé NB. Le Bulletin a démontré qu'un nombre élevé de femmes consultent les centres de santé mentale en raison de symptômes de dépression, qu'un nombre élevé de femmes de tous les groupes d'âges sont inactives, que l'accès aux services de toxicomanie pour femmes seulement est limité, qu'aucun service de toxicomanie comportant des soins résidentiels de longue durée pour femmes n'existe, que d'importantes variables régionales demeurent inexplicables concernant les accouchements par césariennes, les hystérectomies et les taux de naissance chez les adolescentes, et qu'aucun programme visant à encourager les grossesses planifiées et l'accès limité à l'avortement n'est offert.

Éducation postsecondaire, Formation et Travail - Le Conseil consultatif a exprimé des préoccupations sur le processus du plan d'action sur le développement des compétences et le nouveau Forum permanent sur le développement des compétences qui ne comportent pas un engagement envers l'égalité des sexes et le changement de la position relative des hommes et des femmes au sein de la main-d'œuvre. Le Conseil consultatif a recommandé que le plan d'action comprenne un énoncé sur l'égalité et un engagement envers l'analyse des données, des propositions et des résultats selon le sexe et les groupes de diversité, afin de mettre fin à la ségrégation productive et le regroupement des emplois, puisque les obstacles à la participation à la main-d'œuvre, à l'alphabétisation et à l'entrepreneuriat peuvent être très différents pour les femmes et les hommes.

RELATIONS COMMUNAUTAIRES

SERVICES D'INFORMATION

Le bureau du Conseil consultatif répond à des demandes d'information provenant de femmes et de groupes, nous arrivant surtout par notre ligne téléphonique sans frais et par courriel. Par exemple, des femmes faisant face à des situations à l'intérieur de leur famille ou reliées à leur emploi ou souhaitant lancer une initiative dans leur communauté, communiquent avec nous pour des renseignements ; ou des groupes nous approchent pour demander un avis ou de l'appui, pour nous inviter à se lier en partenariat ou nous informer de leur événement pour l'inclure dans notre Calendrier des événements ; ou enfin, des commerces et des municipalités nous demandent des renseignements sur des sujets variés tel l'équité salariale, l'intimidation au travail ou les politiques familiales. Notre chronique hebdomadaire dans un quotidien, nos textes éditoriaux publiés à l'occasion dans les quotidiens provinciaux et notre bulletin électronique occasionnent invariablement des réponses et des requêtes du public.

AFFAIRES PUBLIQUES

NouvELLES/ NB Women's News - Notre bulletin hebdomadaire sur les dossiers touchant les femmes, est envoyé, sur demande, à plus de 3 300 personnes au N.-B. et mis en archive sur le site Internet du Conseil.

Bulletin 2008 sur la situation de la femme au N.-B. - Ce document, publié à tous les deux ans, et la douzaine de feuillets qui en sont tirés, sont des documents populaires sur le site internet du Conseil consultatif et lors des événements locaux. Un nouveau feuillet a été lancé en 2008-09, portant sur les femmes immigrantes au N.-B.

Site Internet - Le Conseil consultatif maintient un site internet www.acswcccf.nb.ca où sont tous les documents du Conseil et son populaire Calendrier d'événements. On peut s'y inscrire à la liste de distribution du bulletin électronique NouvELLES et à la Banque de compétences des femmes et s'informer sur les activités à venir concernant l'égalité dans leur région. Les visiteurs au site comptent dans les milliers à chaque mois, et les textes les plus consultés sont le Bulletin de la situation des femmes au N.-B. les publications sur la sexualité, certaines chroniques récentes dont celle sur l'hypersexualisation des filles, et, détail intéressant, le texte historique datant de 1970, le Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme, nouvellement numérisé par le Conseil consultatif et rendu disponible sur l'internet pour la première fois. Le site a enregistré plus d'un million d'appels de fichiers en 2008-09. (Les visites sont le nombre d'utilisatrices qui ont visité le site et les appels de fichiers sont les connexions enregistrées par un serveur pour l'envoi de contenu vers l'ordinateur de l'utilisatrice). Des documents pertinents publiés par d'autres groupes

sont aussi disponibles à partir du site du Conseil consultatif.

Le Prix Nancy - Le Conseil consultatif commandite un prix donné à des projets étudiants portant sur l'histoire des femmes au N.-B. Le Prix Nancy est offert dans le cadre des Fêtes régionales du patrimoine. Il est nommé pour honorer Nancy Morton, une esclave noire qui tenta d'être libérée de son propriétaire, un Loyaliste du comté de York en 1800. Les projets admissibles doivent avoir pour thème l'histoire des femmes du N.-B. et porter sur un aspect de la vie des femmes, leurs réalisations ou leurs luttes pour l'égalité en tant qu'individus ou groupes; et doivent se baser sur des recherches historiques.

Événements - Le Conseil consultatif organise plusieurs événements publics à travers la province et dans les deux langues officielles. Le matériel découlant de ces sessions est souvent rendu disponible à la population générale par le biais de notre site internet, qui offre l'enregistrement audio de quelques conférences. Les dîners-causeries sont devenus pour le Conseil un moyen efficace pour soulever des questions et diffuser des renseignements sur les questions féministes. Depuis 2003, des milliers de personnes ont assisté à ces dîners-causeries.

Plus de 1 250 personnes ont participé aux divers dîners-causeries organisé en 2008-09 :

Mettre fin à la violence sacré - La violence dans les familles religieuses, avec des membres de l'équipe RAVE, Woodstock.

Sex, Lies and Economics, avec la professeure Joan McFarland, Fredericton.

Human Trafficking, avec Cpl Mac MacIver de la GRC, Miramichi.

Aboriginal Languages, or As Long As We Have The Language, avec Elder Imelda Perley, Moncton. (Enregistrement disponible sur site: www.acswcccf.nb.ca)

Aboriginal Governance - Healthy Leadership, Healthy Communities, avec Chief Candice Paul, Fredericton.

How the Indian Act still prefers male Indians and their descendants - and how Sharon McIvor is taking on the Indian Act, avec l'avocate et activiste Sharon McIvor, Fredericton and Tobique. (Enregistrement de la session de Fredericton disponible sur site: www.acswcccf.nb.ca)

On ne travaille pas pour des pinottes, une pièce de théâtre par Théâtre Moncton Sable, Fredericton.

Elders in Aboriginal Communities, avec Elder Gwen Bear, Fredericton. (Enregistrement disponible sur site: www.acswcccf.nb.ca)

RELATIONS COMMUNAUTAIRES (suite...)

Les travailleuses du sexe dans les provinces maritimes, avec co-auteures/professeures d'université Gayle MacDonald & Leslie Ann Jeffrey, Campbellton. (Enregistrement disponible sur site: www.acswcccf.nb.ca)

Le sexe et les taxes au N.-B., avec la fiscaliste et professeure de droit Kathleen Lahey de Queen's University, Fredericton. (Enregistrement disponible sur site: www.acswcccf.nb.ca)

Lancement du site web contre l'intimidation au travail, Marilyn Noble & Judy MacIntosh, Fredericton.

Municipalités à la mesure des femmes et des familles, avec Nicole Boily, Moncton. (Enregistrement disponible sur site: www.acswcccf.nb.ca)

Aboriginal Women Workshop on Healthy Relationships, avec Natalie McBride & Miigam'agan, St. Mary's First Nation.

Des services de garde d'enfants de qualité, avec Jody Dallaire, St. Andrews, Saint Jean et Moncton.

First you research, then you make change - Celebrating 15 Years of the Muriel McQueen Fergusson Centre for Research on Family Violence, Fredericton.

Atelier avec SACO, Aboriginal Women on Budgeting/ Financial Management, Fredericton.

Atelier avec SACO, Aboriginal Women on Boards Skills, Fredericton.

Women and Immigration in Atlantic Canada, Dre Evangelia Tastsoglou & Dre Alexandra Dobrowolsky, Fredericton.

Moving Women's Issues Forward, présidente du FCC FCCP Sue Calhoun, Fredericton.

Ending Sexual Violence, avec Kendra Cahill & Bill Patrick, Fredericton.

Le Conseil a organisé en 2008-09 quatre ateliers intensifs conçus pour les personnes autochtones traitant de sujets d'intérêts aux femmes autochtones et leurs communautés, quelques-uns en partenariat avec le NB Aboriginal Women's Council Inc. (Quatre autres ateliers ont aussi été organisés avec le but de sensibiliser les femmes non-autochtones aux problèmes spécifiques des femmes autochtones.) Un atelier d'une demi journée sur les relations saines (individuelle et communautaire) fut donné à la communauté St. Mary's First Nations. À Tobique First Nations, un atelier d'une journée sur le projet de loi C-31 avec Sharon McIvor, une avocate/activiste et membre de la réserve Lower Nicola en Colombie-Britannique, qui conteste les provisions sexistes qui se trouvent dans la Loi sur les Indiens, fut aussi une célébration des efforts des femmes de Tobique sur cette même bataille dans les années 1980. Le Conseil a travaillé avec SACO (Service d'assistance canadienne aux organismes) pour rendre disponible deux de leurs ateliers, soit Aboriginal Women for Tomorrow Program et Skills Development for Boards and Budgeting/

Financial Management. Des femmes autochtones venant de partout au N.-B. ont pu profiter des ces ateliers gratuits.

Le Conseil, en novembre 2008, a aussi organisé une conférence de deux jours pour des représentants de groupes de femmes. Des Outils pour le changement 2008 comprenait un atelier intensif d'une journée sur les entrevues avec la média et des sessions d'orientation sur l'équité salariale et sur le sexe et la taxation. 20 groupes ont été représentés par environ 60 femmes, durant une tempête de neige, à cet événement. Les commentaires d'évaluation furent très positifs.

Le Conseil a également été présent à des salons et conférences avec son kiosque d'information et a donné des conférences à plusieurs reprises.

RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS

Le Conseil consultatif a rencontré des ministres pour discuter de questions d'intérêt aux femmes qui concernent leur ministère. Le Conseil a avisé le gouvernement qu'il le invite les consultations et les offres de collaboration sur les dossiers d'intérêt commun.

Les membres du Conseil consultatif ont organisé un déjeuner rencontre pour les députés à l'Assemblée législative, afin de rehausser le niveau de conscientisation au travail et au mandat du Conseil et de ses membres dans les régions.

Le Conseil siège à divers comités gouvernementaux dont un comité interne qui travaille à une campagne de prévention de la violence, un comité sur le développement des compétences et un sur le logement.

RELATIONS AVEC LES GROUPES DE REVENDICATION DE L'ÉGALITÉ

Le Conseil a collaboré en 2008-09 à quelques projets conjoints avec des groupes de femmes et de défense des droits, notamment en vue de l'organisation d'événements, dont des dîners causeries. Le Conseil est souvent invité à se joindre à des coalitions formées pour faire avancer un dossier, dont, en 2008-09, une coalition sur les services de soutien non payés, et une sur la réduction de la pauvreté. Quelques organismes ont sollicité l'expertise du Conseil consultatif sur l'analyse comparative entre les sexes, soit dans le but de faire cette analyse dans un dossier spécifique tel la santé, soit afin d'adopter cette analyse au niveau du fonctionnement global de l'organisme.

Le site Internet du Conseil se veut un centre d'informa-

RELATIONS COMMUNAUTAIRES (suite...)

des documents de d'autres groupes.

Le Conseil est représenté d'office au comité directeur du nouveau groupe provincial, le Regroupement féministe du N.-B. Le Conseil continue d'agir comme consultant avec le groupe féministe de la région de l'Atlantique, Femmes Équité Atlantique. Le comité organisateur du Sommet des femmes qui aura lieu dans le cadre du Congrès mondial acadien en août 2009 dans la péninsule acadienne, ont sollicité les avis du Conseil pour le travail d'élaboration de son programme.

MÉDIAS

Le Conseil a reçu des douzaines de demandes des médias pour des entrevues, des renseignements et des noms de personnes-ressources en 2007-08. Les thèmes comprenaient les accusations d'agression sexuelle, les questions d'intérêt aux femmes dans les élections fédérale et municipale, l'avortement, l'intimidation en milieu de travail, la violence, les sages-femmes, et le recouvrement des pensions alimentaires.

Le Conseil a émis des communiqués aux médias sur divers sujets, dont les femmes et l'élection municipale de 2008, les services des médiateurs/travailleurs sociaux dans les tribunaux de la famille et la réforme fiscale.

La présidente du Conseil signe une chronique hebdomadaire dans le Moncton Times & Transcript et divers textes d'opinion dans le quotidien L'Acadie nouvelle et aux autres journaux. Les chroniques sont également publiées par le journal internet StraightGoods.ca et offerts à divers journaux hebdomadaires qui le demandent. Elles sont disponibles dans les deux langues officielles sur le site internet du Conseil. En 2008-09, les sujets de ces commentaires ont inclus le faible nombre de femmes dans les médias d'opinion, les services de garde, les lacunes dans les services d'aide juridique, les femmes en politique, la violence faite aux femmes, les droits des femmes autochtones, les droits des partenaires en union de fait, les droits de la personne, l'alphabétisation, l'élimination de la pauvreté, les tribunaux spécialisés, l'intimidation en milieu de travail, le sexe et les taxes, le travail du sexe, l'aide sociale, le sexe et la santé mentale, l'abus sexuel par les médecins, la maternité, la croissance démographique, la contraception d'urgence, les femmes immigrantes, l'équité salariale et le hockey.

LANGUES OFFICIELLES

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme n'a pas fait l'objet de plainte au Bureau du commissaire aux langues officielles en 2008-09.

PUBLICATIONS EN 2008-2009

Les ouvrages suivants, qui peuvent être consultés en ligne à l'adresse www.acswcccf.nb.ca ou être commandés en communiquant avec le Conseil consultatif, ont été publiés en 2008-09 :

Réforme fiscale - Énoncé de position du CCCF NB, septembre 2008.

Le travail sexuel et le droit des femmes, Énoncé de position du CCCF NB, juin 2008.

Stratégie de réduction de la pauvreté, Énoncé de position et recommandations du CCCF NB, février 2009.

Feuillets d'information du *Bulletin sur la condition de la femme au N.-B. 2008* - Population, familles et modalités de vie; Services de garde des enfants; Femmes âgées; Responsabilités familiales; Femmes autochtones; Femmes ayant un handicap; Jeunes; Travail rémunéré; Femmes et postes d'influence; Revenu et pauvreté; Santé; Violence; Femmes et immigration.

Et les femmes alors? Analyse séxospécifique du *Document de travail sur le régime fiscal du Nouveau-Brunswick*, par Kathleen A. Lahey, professeure, département du droit, Queen's University, le 31 juillet 2008.

Dix choses que vous devez savoir sur la pauvreté - Un sommaire sur la pauvreté au Nouveau-Brunswick, 2009.

« Un cadeau pour un monde meilleur » - Des idées de cadeaux qui apportent le changement, 2008.

ÉTATS FINANCIERS

au 31 mars 2009